Une réponse concrète à l'embarrassante question d'élimination de produits électriques et électroniques obsolètes pour la protection de l'environnement qui fait obligation conformément à la réglementation



Entreprise d'insertion pour la protection de l'environnement par le recyclage des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Atelier : 79400 Azay le Brulé

Tél Atelier : 05-49-17-36-51

Courriel: contact@eifa.biz

www.eifa.biz www.envie2epoitoucharentes.sitew.fr

Siège : 22 Av Gambetta –79400 Saint-Maixent L'Ecole Association loi 1901 - Siret : 440 890 283 00011 – Tél siège : 05-49-05-77-55

www.eifa.biz

1 - Historique

En 2000 l'association intermédiaire du Saint Maixentais (A.I.S.M.) lançait un projet de création d'une **entreprise d'insertion** s'adressant aux chômeurs longue durée, aux RMIstes, aux travailleurs handicapés, aux jeunes à faible niveau de qualification ou en situation de chômage récurent, enfin aux personnes prises en charge par l'aide sociale ou sous procédure de protection judiciaire.

L'équipe de bénévoles du conseil d'administration de l'AISM a donc après étude et conseil (Société CHORUS) définit un premier secteur d'intervention afin de développer l'activité d'une l'entreprise capable de créer des emplois et de multiplier le nombre de postes d'insertion

L'entreprise « **EIFA** » (l'Environnement par l'insertion, la formation et l'action) a donc été créée le 12 octobre 2001. A la fois employeur et formateur, elle construit avec ses salariés un parcours d'apprentissage pour favoriser l'acquisition des compétences attendues sur le marché du travail.

L'objet social de « EIFA » était d'apporter une solution complète et rapide pour enlever et éliminer les D3E (Déchets Electriques et Electroniques en Fin de Vie) qui encombrent les entreprises et les administrations. Son périmètre d'action est le traitement de l'ensemble de l'électroménager et de l'informatique. Elle base son alimentation en matériel sur le Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets en Deux Sèvres « SMITED »

En apportant son service pour répondre de façon concrète aux besoins des entreprises et des collectivités locales « **EIFA** » s'engage suivant **trois grands axes de développement.**

Social

Au départ association, l'entreprise EIFA a été contrainte pour répondre aux exigences des éco organismes de créer à ses cotés avec son partenaire ENVI2E une SARL« EIFA démantèlement », et en Aout 2014, la SARL a intégré la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) ENVIE 2E.

Le principal objectif est de permettre aux personnes sans emploi d'accéder à la formation et à l'emploi, de favoriser leur insertion professionnelle, d'assurer leur suivi individuel enfin de leur offrir la consolidation d'un parcours professionnel

Ecologique

Augmenter les volumes de déchets électriques et électroniques et d'éléments toxiques recyclés afin de participer à la protection de l'environnement

Economique

Création dans le Saint-Maixentais d'emplois sociaux en développant l'activité de **démantèlement** des matériels obsolètes (D3E)

EIFA-présentation-15/11/2014

2 – Les services

Les Services maintenant assuré par ENVIE 2E intéresse :

- Les entreprises et les administrations, il s'agit principalement des matériels informatiques, de bureautique, de distributeurs, de bornes, et matériels de communication...
- Les collectivités locales qui servent les particuliers, ce sont les téléviseurs, magnétoscopes, chaînes HI-FI, réfrigérateurs, congélateurs, fours à micro-onde, micro-informatique et multimédia...
- Les collecteurs d'ordures ménagères ; Téléviseurs, réfrigérateurs, congélateurs, fours à micro-onde, machines à café, ordinateurs, multimédia...

Traiter les P.E.E.F.V. conformément à la réglementation, c'est :

- **Collecter** de façon sélective tous ces matériels (enlèvement sur site, en déchetterie ou autre lieu de regroupement),
- **Démanteler**, déconstruire pour pouvoir séparer les divers composants.
- Recycler les matières réutilisables,
- Eliminer les produits toxiques et les déchets ultimes.

3 – L'Objectif Ecologique

3-1 Eliminer les produits toxiques

Les produits électriques et électroniques en fin de vie sont dangereux pour l'environnement et la santé publique. Ils contiennent les matières toxiques suivantes qui ont un fort pouvoir de pollution.

- **Des métaux lourds** (Cadmium, Mercure, Plomb...) dans les piles, les accumulateurs et dans les tubes cathodiques qui contiennent en plus **des terres rares** (Yttrium, Europium, Gadolinium). les relais ou commutateurs au **mercure...**
- Des composés toxiques (Arsenic, Béryllium, Oxyde de magnésium, Oxyde de zinc...) et surtout, dans les condensateurs, des produits halogénés ou bromés tels que les PCB (Pyralène)...
- **Des plastiques chargés**, généralement par des retardateurs de flammes au brome, générant des **dioxines** s'ils sont incinérés dans des installations ordinaires.

3-2 Suivre la réglementation

- Obligation de séparer les déchets industriels spéciaux (DIS) des déchets industriels banals (DIB). (Code des communes, art. 373.3)
- Obligation de préciser les modalités d'élimination des substances dangereuses. (Décret du 19 août 1977)
- Obligation d'**éliminer**, de façon spécifique, les toxiques qui polluent les matériels (loi du 15 juillet 1975 et décret du 19 août 1977).

EIFA-présentation-15/11/2014

4 – L'Objectif Economique

4-1 Services assurés

Enlèvement dans tout type de local ou bureaux.

L'enlèvement effectué principalement par **ENVIE 2E** permet aux entreprises *de ré affecter des locaux* rendus disponibles à des emplois rentables. De sortir des écritures comptables les matériels détruits, et *diminuer leur Taxe Professionnelle*.

- Transport des produits obsolètes vers le centre de traitement à Azay le Brulé
 « EIFA »
- Démantèlement des composants du produit
- Traitement des toxiques (écrans, piles, condensateurs...) et Recyclage des matières en conformité avec la réglementation européenne et nationale pour la protection de l'environnement.
- *Traçabilité* des produits traités en réponse aux exigences des éco organismes.
- **Procès-Verbal** ou **Inventaire** et **Certificat de destruction** des matériels (sur demande) garantissant la **conformité** aux exigences de l'administration.
- Confidentialité des données résiduelles préservée pendant le traitement des matériels (sur demande).

5 - Les effectifs

Depuis sa création, l'association « **EIFA** » a accueilli 73 salariés en insertion avant son intégration dans ENVIE 2E

L'association « **EIFA** » est maintenue et elle est composée d'un Bureau de Conseil d'Administration et de 5 bénévoles l'ensemble du personnel étant transféré dans la S.C.I.C. ENVIE 2E

6 - Partenaires

L'association « **EIFA** » a pour partenaires principaux :

- La DDTE. l'ANPE
- Le Conseil Général
- La MACIF
- L'association intermédiaire du Saint-Maixentais « AISM »
- Les établissements ROUVREAU

Elle a également reçu le soutien de la FONDATION MACIF

7 - Locaux

L'atelier géré par ENVIE 2E est situé dans la commune d'Azay le Brulé (21 rue du Logis « La Brousse » 79400 AZAY LE BRULÉ, le siège de l'association restant à St Maixent L'Ecole.

EIFA-présentation-15/11/2014 4

8 - Activité

La collecte et le démantèlement étant assuré par ENVIE 2E, les bénévoles de l'association remettent en état les quelques ordinateurs récupérables provenant de grandes entreprises.

Ces équipements sont destinés au associations; étudiants et écoles Africaines

9 - Projets

La déconstruction Automobile, nouvel axe de développement

La stratégie des Mutuelles MACIF et MAIF vise à développer les réparations de véhicules accidentés de plus de 5 ans avec des pièces de réemploi.

Les responsables de la MACIF nous ont assuré de leur soutien pour introduire de l'insertion dans cette nouvelle filière.

Monsieur LOGEAY, PDG de la société « Genève Occasion » au départ casseur de véhicules a lancé CARECO, un réseau de 72 « **recycleurs de l'automobile** » (anciennement appelés casses ou casseurs),

Pour extraire les pièces de réemploi il faut démanteler les véhicules on parle ici de déconstruction. C'est à ce niveau que l'on peut envisager la création de postes d'insertion.

Essai préalable

Il a été décidé avec Monsieur LOGEAY et la MACIF (CAO et Nationale) de faire un essai d'un an avec deux postes sous réserve de l'accord avec la DIRECCTE.

Les véhicules ne pouvant être déplacés, il est prévu de louer une partie des locaux de CARECO à Niort et de détacher 2 salariés pour déconstruire les véhicules.

Pour cet essai, les deux postes gérés par l'association **EIFA** étaient souhaités et Pascal OLU, administrateur de l'association a préparé le plan de formation spécifique à la déconstruction de véhicules.

Ce projet devait être soumis une nouvelle fois à la DIRECCTE fin 2014 par ENVIE 2E avec le soutien de la MACIF

Faites connaître EIFA et ENVIE 2E autour de vous Ce sont avant tout des entreprises d'insertion et d'intérêt collectif.

EIFA-présentation-15/11/2014